



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 22 mars 2024



REF : 2024 / 005

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 20

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie -, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 18 mars 2024.

Présents : M. OLLIVIER (ne prend pas part au vote) - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme FION - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - M. VIALANEIX - Mme CHOMPRET - Mme MARQUELET - Mme BRINGAND - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer

Absents excusés :

M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT
M. BOZETTI avait donné pouvoir à M. ROZE

Absents : NEANT

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MATTERA ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : AUTORISATION DE VENTE D'UN LOGEMENT PAR HAMARIS - 40 RUE DES CHIVRES

Monsieur le Maire étant Président d'HAMARIS, se retire et propose à Madame Astrid DI TULLIO, adjointe au Maire, de présenter la demande envoyée par HAMARIS.

HAMARIS demande l'autorisation de vente d'un logement au profit de ses occupants pour un logement sis 40 Rue des Chivres.

Le document joint présente les caractéristiques de cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité (Monsieur le Maire étant Président d'HAMARIS, se retire et ne prend pas part au vote) :

- ② **D'accepter** cette opération de vente de logement ; les répercussions sur l'offre sociale de logements dans le secteur étant peu impactées,
- ② **D'autoriser** Madame Astrid DI TULLIO à signer tout document, Monsieur le Maire étant Président de HAMARIS ne peut signer les documents concernant cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

